

**ATOUT FRANCE - Marché relatif à l'organisation de l'édition 2019
du "Forum international de la gastronomie"**

Avis de marché 18-306526-001 paru au JOUE le 09 juillet 2018

N°	Date	Questions	Réponse(s) de Atout France
		Détail	
1	30/08/2018	Des frais d'inscription vont être déterminés prochainement par Atout France. Les invités seront facturés de ces frais. Est-ce bien Atout France qui aura pour mission de gérer cette facturation individuelle ?	Atout France gérera cette facturation individuelle. Il s'agira d'un montant forfaitaire unique par participant et bien en deçà du niveau des prestations qui seront proposées aux invités dans le cadre de cet évènement. Il appartiendra au prestataire retenu de générer les inscriptions et les bons de commande correspondant, en amont de la facturation, dans la plateforme d'inscription en ligne tel que précisé dans le point 2.7.1 du CCTP page 15 « Récapitulatif de l'inscription payante du participant (avec export de la commande sous forme de bon de commande au format PDF) ».
2	30/08/2018	Atout France pourra t il nous fournir une interphase de paiement en ligne pour favoriser les paiements en CB depuis le site d'inscription en ligne ?	Atout France étudie cette possibilité.
3	30/08/2018	Quid des Transports et des Hébergements ? Ces postes sont à prévoir dans les frais d'inscription, néanmoins, ces montants sont variables en fonction des provenances et établissements hôteliers sélectionnés sur la plateforme. Atout France garde t-il le lead sur les facturations de ces prestations ?	Ces postes ne sont pas à prévoir dans les frais d'inscription et ne seront pas variables. Ils doivent être réservés et pris en charge par le prestataire retenu dans le budget qui lui est attribué dans le cadre de ce marché. Le participant réglera un montant forfaitaire unique correspondant à un « ticket d'entrée » lui permettant de participer à l'évènement et dans lequel seront inclus son hébergement et son transport. Non. Il n'y aura pas lieu de refacturer ces prestations aux participants, ces dernières devant être prévues, organisées, gérées et financées par le prestataire retenu.